

Jeudi 14 mars 2024

Fermeture temporaire du marché du centre-ville d'Aubervilliers

La Halle du centre-ville d'Aubervilliers se voit contrainte de fermer provisoirement ses portes. La responsabilité en incombe totalement au délégataire Mandon, responsable de la gestion de ce marché, qui a lamentablement négligé ses responsabilités en matière de sécurité et d'hygiène.

La préfecture a émis le 29 février dernier une mise en demeure après les inspections répétées de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité (CCSA) dont la dernière a eu lieu le 11 mars, ayant abouti à un 3e avis défavorable consécutif. Ces inspections ont révélé des problèmes graves, allant de l'hygiène à l'équipement de sécurité défectueux.

La Ville d'Aubervilliers a négocié avec la préfecture pour maintenir le marché sur le parvis. Afin d'assurer la sécurité des Albertivillariens et des commerçants, la halle sera fermée jusqu'à ce que les travaux nécessaires soient effectués.

Karine Francllet, Maire d'Aubervilliers, déplore vivement la négligence du délégataire dans le respect du contrat de délégation de service public et dénonce ladite délégation à Mandon pour une durée de 30 ans à compter du 1er janvier 2000 par nos prédécesseurs. *« Malgré les obligations contractuelles et les travaux à effectuer stipulés dans le cahier des charges, il est apparu que Mandon n'a pas honoré ses engagements. Cette inaction est inacceptable, d'autant plus que la sortie de ce contrat coûterait des millions d'euros à la ville. La sécurité des usagers et des commerçants est une priorité absolue. Ils ne peuvent pas être otages d'un gestionnaire irresponsable. Cette fermeture temporaire du marché du centre-ville est une mesure nécessaire pour garantir un environnement sûr et sain pour tous. »*

La municipalité reste déterminée à assurer la sécurité des Albertivillariennes et Albertivillariens, ainsi que des commerçants de notre marché. Nous avons demandé au délégataire Mandon de trouver des emplacements alternatifs sur le parvis en fonction des places disponibles. Ces nouveaux emplacements devront être approuvés par le service d'hygiène de la ville, comme cela a été le cas ce matin pour les poissonniers qui se sont installés à l'extérieur de la halle. Un contrôle supplémentaire de l'hygiène sera effectué ultérieurement pour garantir le respect des normes sanitaires.

Contact Presse :
Virginie Galleron
0611809546